

**Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville**

**Contrat de Ville**

**REF : CDV2006007**

**Signataire :**

**OBJET : Soutien aux activités du réseau de parents solidaires sur le quartier Quatre Chemins/Villette : attribution d'une subvention de 3000 € à l'association Parenthèque pour l'année 2006.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du 23/9/2004 par laquelle la Ville s'engageait pour les années 2004 à 2008 à soutenir le projet déposé par l'association « Parenthèque » dans la limite de la somme de 20 000 €, ce montant incluant les sommes qu'elle sera amenée à engager au titre des charges locatives du local mis à disposition de l'association.

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**Article unique :** Approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Parenthèque pour l'année 2006.

La dépense sera imputée au compte :304/025/6574

le Maire